

MAGNY-SUR-TILLE

Le projet de la place Cœur-Nature sera le plus gros poste de dépense

Le budget primitif a été voté lors de la séance du conseil municipal de Magny-sur-Tille, mercredi 15 mars. Il prévoit un bon niveau d'investissement. Une bonne partie sera consacrée au projet de la place Cœur-Nature.

La réunion du conseil municipal de Magny-sur-Tille s'est tenue mercredi 15 mars, à 18 heures, à la mairie, sous la présidence de Nicolas Bourny, maire. Le principal sujet était le vote du budget primitif, présenté par le premier édile.

« En fonctionnement, la commune a prévu des dépenses pour 422 271 € et des recettes pour 531 411 €, soit un excédent prévisionnel, pour 2023, de 109 140 € ; cela vient compléter les excédants de 2022 et permettra d'envisager des investissements conséquents cette année », assure le maire.

À hauteur de 685 817 €

Les investissements ont ainsi été détaillés. Ils correspondent



La mairie de Magny-sur-Tille a acquis le terrain derrière la mairie pour concrétiser le projet de la place Cœur-Nature. Photo LBP/Ch. M.

à l'achat du terrain derrière la mairie pour 219 980 € (y compris la démolition) ; au projet de la place Cœur-Nature pour un montant de 279 000 € (y

compris l'étude du paysagiste) ; aux équipements sportifs extérieurs qui seront installés à différents endroits du village, pour 27 753 € TTC ; à l'amé-

lioration énergétique des écoles élémentaire et maternelle pour 44 464 € TTC ; et, enfin, à la renaturation du parking de la rue Grande (entre la mairie

et la boulangerie) pour 70 000 € TTC.

Des subventions toujours attendues

« À cela s'ajoutent divers autres investissements, principalement aux associations locales, pour 8 000 €, répartis sur vingt postes, dont 2 200 € à la coopérative de l'école », expose Nicolas Bourny. Qui précise : « La salle des fêtes est mise à disposition gratuitement aux associations pour leurs activités. » À noter également que la municipalité attend encore des subventions, à savoir 484 331 €, dont 289 186 € au titre de la salle des fêtes dont les travaux ont été réalisés en 2022.

Et le maire le signale : « Notre village doit gérer seul certains services, comme la cantine, la garderie, le centre de loisirs et le fonctionnement des écoles. »

La séance s'est achevée par le vote des taux des impôts locaux et fonciers : « Ils sont inchangés, et ce, depuis plusieurs années. »

Chantal MALATESTA (CLP)